

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2019

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

2^e TRIMESTRE 2019

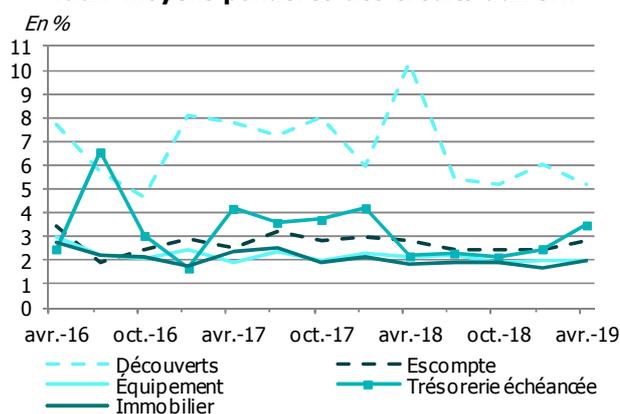
Le coût du crédit aux entreprises évolue de manière contrastée au second trimestre 2019.

- Le taux moyen des découverts, qui avait augmenté au premier trimestre, diminue à 5,23 % (-82 pdb). Les taux de ce type de financement demeurent très volatils selon les montants.
- À 3,48 %, le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée croît à nouveau (+100 pdb, après +34 pdb). La durée moyenne de ces crédits est inférieure à 3 ans (contre 5 ans au trimestre précédent).
- Pour sa part, le taux moyen des crédits à l'équipement est relativement stable, à 1,99 % (+3 pdb). Par contre, la durée moyenne des crédits à l'équipement diminue fortement, à 7 ans (contre 11 ans au premier trimestre). Les crédits à l'équipement représentent toujours l'essentiel des nouveaux financements hors découverts (79,3 %).
- S'agissant des crédits immobiliers, le taux moyen augmente à 1,95 % (+29 pdb). La durée moyenne de financement s'allonge à 21 ans (après 18 ans). À noter que l'échantillon comprend un nombre faible de crédits immobiliers ce trimestre.

Les taux pratiqués en Martinique restent en moyenne supérieurs à ceux appliqués au niveau national, en lien notamment avec des coûts de structure plus élevés et une proportion de très petites entreprises (TPE) plus importante. Par ailleurs, en Martinique, les durées des crédits sont globalement plus longues et les financements sont presque exclusivement souscrits à taux fixe, ce qui n'est pas le cas en France entière.

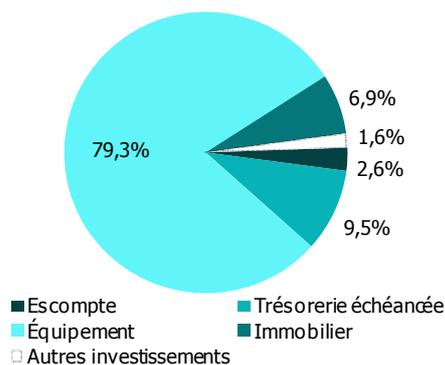
Caractéristiques des nouveaux crédits

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : IEDOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)

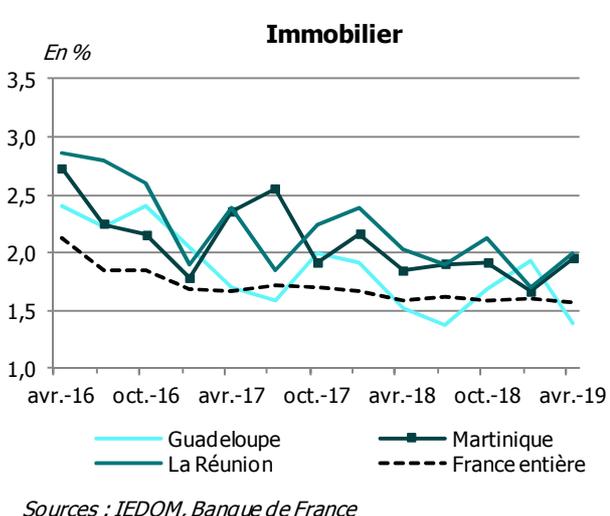
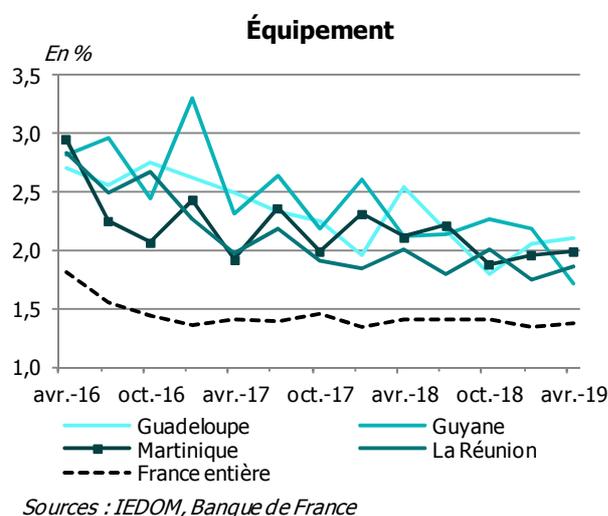
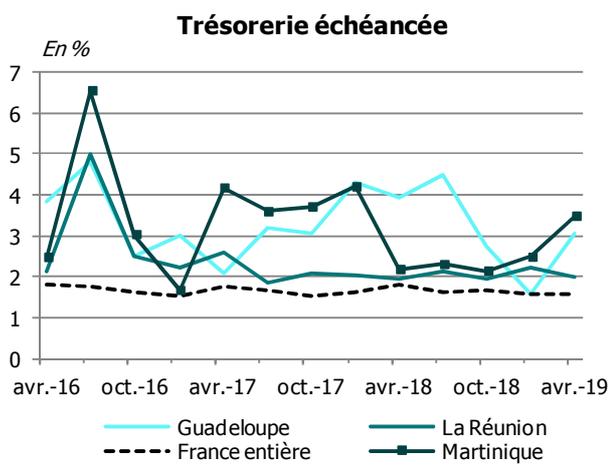
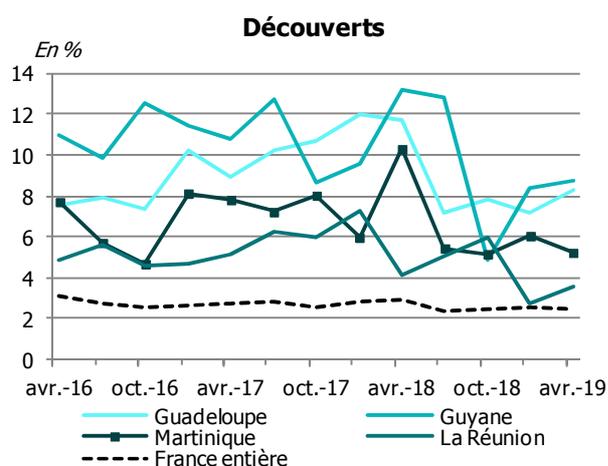


Source : IEDOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2019		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2019		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière
Découverts	5,23	2,45	6,05	2,58	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	3,48*	1,58	2,48*	1,56	34*	24	94*	33	5,86*	1,77
Équipement	1,99	1,37	1,96	1,34	89	108	100	84	2,70	1,21
Immobilier	1,95*	1,57	1,66*	1,60	246*	196	100*	91	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Martinique, elle se base sur environ 1 100 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : C. DORWLING-CARTER – Responsable de la rédaction : N. GOBALRAJA – Rédaction : E. COYAN
Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : septembre 2019 – Dépôt légal : septembre 2019 – ISSN 2679-0823